



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 5 octobre 2021, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de M. Jonathan Tabarah.

Présences :

Sylvie Parent, mairesse
Monique Bastien
Nathalie Boisclair
Jean-François Boivin
Éric Bouchard
Colette Éthier
Steve Gagnon
Michel Lanctôt

Benoît L'Ecuyer
Xavier Léger
Jacques Lemire
Robert Myles
Jacques E. Poitras
Jonathan Tabarah
Tommy Théberge

Poste vacant :

District d'Iberville

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Patrick Savard, directeur général

1. OUVERTURE

CO-211005-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-211005-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition principale

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Proposition d'amendement

Mme Nathalie Boisclair, appuyée par M. Jacques Lemire, propose d'adopter l'ordre du jour avec le retrait des points CO-211005-8.13 à CO-211005-8.18.

Vote sur la proposition d'amendement

Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mme et MM. Nathalie Boisclair, Robert Myles, Benoît L'Ecuyer, Jacques Lemire, Steve Gagnon, Jean-François Boivin, Jacques E. Poitras et Jonathan Tabarah.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Sylvie Parent, Monique Bastien, Éric Bouchard, Tommy Théberge, Colette Éthier, Xavier Léger et Michel Lanctôt.

En faveur : 8

Contre : 7

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 19 h 20.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 19 h 27.

CO-211005-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Des documents transmis par M. Mohamed Ali khelifa concernant un camion stationné sur le terrain du bâtiment situé au 7400 chemin Chambly, sont déposés.

M. Martin Geoffroy dépose une pétition concernant le prolongement du boulevard Béliveau et la présence d'étangs de reproduction de la rainette faux-grillon.

Mme Monique Bastien dépose un document intitulé *Demande introductive d'instance en déclaration d'incapacité*.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 20 h 25.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 20 h 36.

CO-211005-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2021 À 19 H**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2021 à 19 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2021 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 septembre 2021 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-211005-2.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 7 JUILLET 2021 (SD-2021-2495)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 7 juillet 2021.

CO-211005-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 11 AOÛT 2021 (SD-2021-2669)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 11 août 2021.

CO-211005-2.3**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TOPONYMIE TENUE LE 21 AVRIL 2021 (SD-2021-2148)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de toponymie tenue le 21 avril 2021.

CO-211005-2.4**RECOMMANDATION CT-210421-4.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT UNE DEMANDE POUR RENOMMER UNE PORTION DE LA RUE DE NIVERVILLE (SD-2021-2148)**

Il est proposé de modifier le générique *rue* de la *rue De Niverville* (portion cul-de sac) par *croissant* et ainsi renommer la *rue De Niverville* (portion cul-de-sac) par *croissant De Niverville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-2.5**RECOMMANDATION CT-210421-7.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'OFFICIALISATION DES TOPONYMES DES PARCS À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC ET L'AJOUT DES PRÉNOMS AUX TOPONYMES HONORANT DES PERSONNALITÉS (SD-2021-2148)**

Il est proposé d'ajouter les prénoms aux toponymes des parcs du territoire honorant des personnalités, lorsque possible, avant leur officialisation à la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****CO-211005-4.1****DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU TRÉSORIER VISANT DES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2021-2722)**

Il est procédé au dépôt des états comparatifs du trésorier, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, portant sur les revenus et dépenses projetés pour l'année 2021 ainsi que sur les revenus et dépenses au 31 juillet 2021, visant des compétences locales.

CO-211005-4.2**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 7 SEPTEMBRE 2021, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2021-2817)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 7 septembre 2021 préparée par la Direction des finances, au montant de 309 173 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-4.3**OCTROI D'UN DON CORPORATIF À LA CAMPAGNE DE CENTRAIDE
(SD-2021-2872)**

Il est proposé d'octroyer à la campagne de Centraide 2021, un don corporatif de 15 000 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-4.4**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE
RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 20 septembre 2021;
- 2° du conseiller M. Jean-François Boivin, datée du 20 septembre 2021;
- 3° du conseiller M. Jonathan Tabarah, datée du 20 septembre 2021;
- 4° des conseillers de Longueuil Citoyen, datée du 20 septembre 2021;
- 5° des conseillers d'Action Longueuil – Équipe Sylvie Parent, datée du 21 septembre 2021;
- 6° du conseiller M. Jacques E. Poitras, datée du 21 septembre 2021.

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-211005-6.1****DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC
L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE
MOIS DE JUILLET 2021 (SD-2021-2690)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de juillet 2021 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2021, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-211005-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-112 POUR L'EXÉCUTION DE
TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE AU 550, RUE
DU PARC-INDUSTRIEL, INCLUANT LA DISPOSITION DES DÉBRIS DE
VERRE (OPTION 1) (SD-2021-2791)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-112 pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale au 550, rue du Parc-Industriel, incluant la disposition des débris de verre (option 1), au plus bas soumissionnaire

conforme, Sanexen services environnementaux inc., pour un montant de 3 129 628,16 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.3

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-19-092 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2021-2758)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 129 741,53 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-19-092 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour la réalisation d'études complémentaires en lien avec le système de traitement d'eau, la préparation de plans et de devis pour la mise à niveau de l'automate ainsi que pour l'ajout d'un système de levage et d'une passerelle pour les dégrilleurs pour le parc de la Cité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-101 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DE RAPPORTS FINANCIERS (OPTION 2) (SD-2021-2721)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-101 pour la fourniture de services professionnels pour l'audit de rapports financiers (option 2), pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L., pour un montant estimé à 1 276 222,50 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.5

ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-108 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DU SECTEUR A (CONTRAT 1) (SD-2021-2675)

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-108 pour l'exécution de travaux de déneigement des stationnements municipaux du secteur A (contrat 1), pour une période prenant fin le 31 mai 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant estimé à 240 654,18 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.6**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-108 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DU SECTEUR B (CONTRAT 2) (SD-2021-2679)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-108 pour l'exécution de travaux de déneigement des stationnements municipaux du secteur B (contrat 2), pour une période prenant fin le 31 mai 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 220 614,03 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.7**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-108 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DU SECTEUR C (CONTRAT 3) (SD-2021-2681)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-108 pour l'exécution de travaux de déneigement des stationnements municipaux du secteur C (contrat 3), pour une période prenant fin le 31 mai 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Alain Labrecque inc., pour un montant estimé à 727 940,07 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.8**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-108 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DU SECTEUR D (CONTRAT 4) (SD-2021-2683)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-108 pour l'exécution de travaux de déneigement des stationnements municipaux du secteur D (contrat 4), pour une période prenant fin le 31 mai 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 227 650,50 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.9**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-108 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DU SECTEUR E (CONTRAT 5) (SD-2021-2844)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-108 pour l'exécution de travaux de déneigement des stationnements municipaux du secteur E (contrat 5), pour une période prenant fin le 31 mai 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 684 158,74 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-114 POUR LA GESTION DE LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE BLEU BLANC BOUGE (SD-2021-2577)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-114 pour la gestion de la patinoire réfrigérée Bleu Blanc Bouge, pour une période débutant le 8 novembre 2021 et prenant fin le 19 mars 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Vivaction inc., pour un montant estimé à 240 848,48 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.11Droit de veto

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse Sylvie Parent a avisé la greffière le 9 octobre 2021 qu'elle n'approuvait pas (veto) la résolution CO-211005-6.11.

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-119 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER (SD-2021-2970)

CO-220118-1.3

Le conseil a rejeté la résolution CO-211005-6.11

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-21-119 pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine, au plus bas soumissionnaire conforme, L.A. Hebert ltée, pour un montant estimé à 5 111 673,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter une somme de 4 781 546 \$ en provenance du fonds de développement immobilier afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.12**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-20-142 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2021-2749)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 459 397,24 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-20-142 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Montgomery.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.13**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-20-142 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2021-2825)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 354 253,98 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-20-142 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Orchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-6.14

Abrogée par
CO-220215-2.1

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-19-021 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE PROJETS DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2021-2976)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 124 741,95 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-19-021 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de projets des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

REPORTÉ CO-211005-7.1**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME RESSOURCES ST-JEAN-VIANNEY PORTANT SUR LES LOCAUX 90 ET 92 DE LA MAISON DE QUARTIER SAINT-JEAN-VIANNEY, SITUÉE AU 2255, RUE CARTIER (SD-2021-2371)**

Proposition principale

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Ressources St-Jean-Vianney portant sur les locaux 90 et 92 de la Maison de quartier Saint-Jean-Vianney, située au 2255, rue Cartier, d'une superficie approximative de 266,94 pi², pour la période débutant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022, et pour un loyer annuel de 4 217,28 \$, taxes comprises.

Proposition technique de reporter l'étude de la proposition principale

Il est proposé par Mme Colette Éthier, appuyée par Mme Monique Bastien, de reporter l'étude de la proposition principale à plus tard.

Mme Colette Éthier dépose une lettre du président de conseil d'administration de Ressources Saint-Jean-Vianney.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-7.2**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME VISION INTER-CULTURES INC. PORTANT SUR LES LOCAUX 60 ET 61 DE LA MAISON DE QUARTIER SAINT-JEAN-VIANNEY, SITUÉE AU 2255, RUE CARTIER POUR LES ANNÉES 2022 À 2024 (SD-2021-2526)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et l'organisme Vision Inter-Cultures inc. portant sur les locaux 60 et 61 de la Maison de quartier Saint-Jean-Vianney, située au 2255, rue Cartier, d'une superficie approximative de 448,86 pi², pour la période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2024, et pour un loyer annuel de 7 235,62 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-7.3**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 6 430 841 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-1603)**

Il est proposé d'accepter la promesse de Sovima investissement inc. d'acheter le lot 6 430 841 du cadastre du Québec pour un montant de 123 690 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées à la promesse d'achat du 2 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-7.4**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR LES LOTS 2 878 342, 5 820 394, 4 643 764 ET 4 643 766 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉS À PROXIMITÉ DU BOULEVARD CLAIREVUE (SD-2021-2916)**

Il est proposé d'accepter la promesse de 9446-9558 Québec inc. d'acheter les lots 2 878 342, 5 820 394, 4 643 764 et 4 643 766 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 4 097 726 pi², situés à proximité du boulevard Clairevue, pour un montant de 2 273 864,55 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées à la promesse d'achat du 15 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Colette Éthier quitte son siège.

CO-211005-7.5**AUTORISATIONS DE RÉALISATION DE TRAVAUX DIVERS ET AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LES LOTS 6 454 042, 6 454 043 ET 6 404 468 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-2226)**

Il est proposé :

1° d'autoriser l'Autorité régionale de transport métropolitain ou son mandataire dûment autorisé à effectuer, à ses frais, des travaux relatifs à la relocalisation de diverses infrastructures desservant le terminus d'autobus et se trouvant sur le lot 6 454 043 du cadastre du Québec, plus particulièrement à l'intérieur du 100, place Charles-Le Moyne, tels que des réseaux de gaz naturel, de télécommunications, d'électricité, de système d'alarme incendie, d'égout ou d'aqueduc, ainsi que tous travaux connexes, aux conditions suivantes :

1.1° l'Autorité régionale de transport métropolitain devra fournir au préalable les plans en fonction de la nature des travaux et y effectuer des modifications selon les commentaires de la Ville de Longueuil, le cas échéant;

1.2° l'Autorité régionale de transport métropolitain devra fournir trois plans papier et une copie électronique des plans tels que construit à la Ville de Longueuil, à la suite de la réalisation des travaux;

1.3° l'obtention des autorisations préalables aux travaux, la réalisation des travaux, la surveillance des travaux, la totalité de la gestion contractuelle des travaux ainsi que la gestion des plaintes et des demandes d'informations seront sous la responsabilité de l'Autorité régionale de transport métropolitain;

1.4° l'autorisation d'exécution de travaux prend fin à la vente du lot 6 454 043 du cadastre du Québec par la Ville et l'Autorité régionale de transport métropolitain devra s'entendre avec le nouveau propriétaire par la suite.

2° d'autoriser l'Autorité régionale de transport métropolitain ou son mandataire dûment autorisé à effectuer, à ses frais, des travaux relatifs à la construction d'une nouvelle entrée de gaz naturel et tout travaux connexes dans le bâtiment situé sur le lot 6 404 468 du cadastre du

Québec et dans l'emprise de la rue de Sérigny (lot 6 454 042 du cadastre du Québec), ainsi que d'autoriser l'Autorité régionale de transport métropolitain maintenir sur ces lots toute construction, tout ouvrage ou tout équipement requis à ces fins, le tout aux conditions et selon les modalités suivantes :

2.1° l'Autorité régionale de transport métropolitain devra fournir les plans en fonction de la nature des travaux et y effectuer des modifications selon les commentaires de la Ville de Longueuil, le cas échéant;

2.2° l'Autorité régionale de transport métropolitain devra fournir trois plans papier et une copie électronique des plans tels que construit à la Ville de Longueuil, à la suite de la réalisation des travaux;

2.3° l'obtention des autorisations préalables aux travaux, la réalisation des travaux, la surveillance des travaux, la totalité de la gestion contractuelle des travaux ainsi que la gestion des plaintes et des demandes d'informations seront sous la responsabilité de l'Autorité régionale de transport métropolitain;

2.4° la présente autorisation est une autorisation d'occupation permanente ou semi-permanente en vertu du *Règlement CO-2021-1149 sur l'occupation du domaine public*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Colette Éthier reprend son siège.

CO-211005-7.6

AUTORISATION D'AMÉNAGER ET D'OPÉRER UN DÉBARCADÈRE TEMPORAIRE POUR LES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTÉ SUR LE LOT 5 257 226 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-2470)

Il est proposé :

1° d'autoriser l'Autorité régionale de transport métropolitain ou son mandataire dûment autorisé à effectuer, à ses frais, les travaux d'aménagement d'un débarcadère temporaire pour les usagers du transport adapté sur le lot 5 257 226 du cadastre du Québec appartenant à la Ville, tel que la construction d'une dalle de béton, l'ajout de marquage au sol et de signalisation ainsi que le déplacement d'une clôture permettant l'accès au terminus d'autobus, à la condition suivante :

1.1° l'obtention des autorisations préalables aux travaux, la réalisation des travaux, la surveillance des travaux, la totalité de la gestion contractuelle des travaux ainsi que la gestion des plaintes et des demandes d'informations seront sous la responsabilité de l'Autorité régionale de transport métropolitain;

2° d'autoriser l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi que le Réseau de transport de Longueuil à opérer un débarcadère temporaire au bénéfice des usagers du transport adapté sur le lot 5 257 226 du cadastre du Québec aux conditions suivantes :

2.1° l'opération et les activités liées au débarcadère temporaire ne devront pas empêcher ou interférer avec les droits consentis aux immeubles dans l'acte de servitude portant le numéro d'inscription 21 212 004;

2.2° l'ARTM sera responsable tous dommages, de quelque nature que ce soit, aux biens ou aux personnes résultant de l'autorisation et l'ARTM doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne dans toute réclamation pour de tels dommages;

2.3° la présente autorisation est valide jusqu'à la réalisation complète des travaux d'aménagement de la rue de Sérigny par la Ville de Longueuil, incluant la relocalisation du débarcadère permanent, sans excéder une durée maximale de 5 ans;

2.4° à la demande de la Ville, l'ARTM doit, à l'expiration de l'autorisation et à ses frais, retirer en tout ou en partie, toute construction, tout ouvrage ou tout équipement sur le lot 5 257 226 du cadastre du Québec et le remettre dans l'état dans lequel il se trouvait avant l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-7.7

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET HABITATIONS MONT-ROYAL INC. CONCERNANT L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LOTS ET PARTIES DE LOTS SITUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 4 (SD-2021-2927)

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Habitations Mont-Royal inc. concernant l'acquisition et le développement des lots et parties de lots énumérés dans l'entente jointe au sommaire décisionnel SD-2021-2927, situés dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 4.

Mme Nathalie Boisclair exprime sa dissidence.

M. Jonathan Tabarah s'abstient d'exercer son droit de vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-211005-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1161 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2021-2685)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1161 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-8.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1166 PORTANT SUR L'EXAMEN DE CONFORMITÉ DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'URBANISME AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE (SD-2021-2164)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1166 portant sur l'examen de conformité de certains règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1168 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS POUR LES AÎNÉS (SD-2021-2443)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent :

1° d'adopter le *Règlement CO-2021-1168 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre de la construction d'un centre de loisirs pour les aînés*;

2° de décréter que le registre visant à demander la tenue d'un scrutin référendaire soit remplacé par la transmission de demandes écrites d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-8.4**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERS RUES, VOIES DE CIRCULATION ET PARCS, ET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE POSTES DE POMPAGE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-0711)**

M. Tommy Théberge donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans divers rues, voies de circulation et parcs, et des travaux de réfection de postes de pompage et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-211005-8.5

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1153 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERS RUES, VOIES DE CIRCULATION ET PARCS, ET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE POSTES DE POMPAGE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-0711)

M. Tommy Théberge procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1153 ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans divers rues, voies de circulation et parcs, et des travaux de réfection de postes de pompage et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-211005-8.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ENTRAIDE POUR HOMMES VALLÉE-DU-RICHELIEU INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM ENTRAIDE POUR HOMMES, CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET INTERVENANT DE PROXIMITÉ TERRAIN EN VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE (SD-2021-2810)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et L'entraide pour hommes Vallée-du-Richelieu inc., faisant affaires sous le nom Entraide pour Hommes, concernant la réalisation du projet *Intervenant de proximité terrain en violence conjugale et familiale* et l'octroi d'une aide financière de 10 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période prenant fin au plus tard le 30 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-8.7

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE GESTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA CROISÉE DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT UN DROIT D'USAGE D'UNE PARTIE DES LOTS 3 026 696 ET 3 632 691 DU CADASTRE DU QUÉBEC, POUR LA PRISE EN CHARGE ET LA GESTION DU PROJET INTITULÉ JARDINS SOLIDAIRES (SD-2021-2353)

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'approuver l'entente de gestion à intervenir entre la Ville et La croisée de Longueuil inc., concernant un droit d'usage d'une partie des lots 3 026 696 et 3 632 691 du cadastre du Québec, pour la prise en charge et la gestion du projet intitulé *Jardins Solidaires*, pour la période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2024, et l'octroi d'une aide financière d'un montant total de 57 067 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-8.8**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LES JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE ET LA GESTION DE L'ACTIVITÉ DES JARDINS COMMUNAUTAIRES AU PARC MICHEL-CHARTRAND POUR LES ANNÉES 2022 À 2024 (SD-2021-2393)**

Il est proposé d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et Les jardins communautaires de Longueuil inc., concernant la prise en charge et la gestion de l'activité des *jardins communautaires* au Parc Michel-Chartrand, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, et l'octroi d'une aide financière d'un montant total de 6 121 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-8.9**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE CLUB NATATION "HIPPOCAMPE" SAINT-HUBERT CONCERNANT LES MODALITÉS D'UTILISATION DE DIFFÉRENTS LIEUX AUX FINS DE LA RÉALISATION D'UN SERVICE DE CAMPS DE JOUR THÉMATIQUES POUR LES ANNÉES 2022 À 2025 (SD-2021-2311)**

Il est proposé d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Club de natation "Hippocampe" Saint-Hubert concernant les modalités d'utilisation de différents lieux aux fins de la réalisation d'un service de camps de jour thématiques, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-8.10**APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DES VOLETS 1B ET 2 DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (SD-2021-2460)**

Il est proposé d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et la ministre de la culture et des communications dans le cadre des volets 1b et 2 du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, par laquelle la ministre octroi à la Ville une aide financière d'un montant n'excédant pas 1 675 219 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 4 novembre 2020 et prenant fin le 30 juin 2044.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211005-8.11**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2021-2973)**

M. Éric Bouchard donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*, sera présenté.

CO-211005-8.12**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1172 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2021-2973)**

M. Éric Bouchard procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1172 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

CO-211005-8.13**REPORTÉ****CO-211005-8.14****REPORTÉ****CO-211005-8.15****REPORTÉ****CO-211005-8.16****REPORTÉ****CO-211005-8.17****REPORTÉ****CO-211005-8.18****REPORTÉ**

CO-211005-8.19**MESURE DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2021-2982)**

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la Ville*;

Il est proposé :

1° d'interdire, à titre de mesure de contrôle intérimaire et sous réserve du paragraphe 2°, la démolition des immeubles suivants :

a) un immeuble cité ou situé dans un site patrimonial cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002);

b) un bâtiment principal possédant une valeur patrimoniale potentielle nommé sur la liste jointe comme Annexe I à cette résolution;

c) un bâtiment principal construit avant 1940;

d) un bâtiment principal comprenant 3 logements ou moins et situé dans un secteur identifié sur la carte jointe comme Annexe II à cette résolution;

2° de prévoir que cette interdiction ne s'applique pas à un bâtiment, autre qu'un immeuble cité ou situé dans un site patrimonial cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), qui doit être démolé conformément à une ordonnance d'un tribunal ou à une demande de la Ville formulée conformément à sa réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-211005-12.1****ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 7 OCTOBRE 2021**

Il est proposé :

1° de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 7 octobre 2021 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 4.1 et 4.2
- 5.1
- 6.1 à 6.6

- 7.1
- 8.1, 8.2, 8.3 et 8.5

2° Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent de prendre une orientation favorable quant au point CA-211007-8.4 du conseil d'agglomération du 7 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-211005-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

Mme Colette Éthier dépose une lettre de la Table de vie de quartier Le Moyne concernant le transport actif.

MM. Jacques Lemire, Jacques E. Poitras et Jean-François Boivin déposent un avis de proposition concernant l'abrogation de la résolution CO-210420-8.19.

CO-211005-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers